



Commune de Meroux-Moval

Compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 6 mai 2021

Le Conseil Municipal de Meroux-Moval s'est réuni, en séance ordinaire, le jeudi 6 mai 2021, à 20 h 00, dans la grande salle de l'espace Part'Ages (en raison de la distanciation nécessaire).

Membres présents : Nathalie BESSE, Emmanuelle BOHL, Victor CABETE, Noémie DUBOST, Alain DUVERNOIS, Jean-Pierre GODEAU, Stéphane GUYOD, Christophe HENNY, Guy JACQUES, Christelle KLEIN, Michel LEBEUF, Brigitte MAGNIN, Sandrine MAGRIS, Marie MINGARDO, Agnès PARROT, Jean-Marc TOCHON et Jean-Marc WULLENS

Membres excusés : Emmanuel CABETE (procuration à Stéphane GUYOD) et Delphine JEANBLANC (procuration à Jean-Marc WULLENS)

Secrétaire de séance : Jean-Marc TOCHON

En raison de la crise sanitaire, le public n'a pas été autorisé à assister à cette réunion du conseil municipal.

Les deux conseillers suppléants Jessica RICHERT et Rémi TOCHON sont présents.

Le compte rendu de la séance du 8 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

Les délibérations prises lors de la séance du 8 avril 2021 figurent dans le compte rendu du conseil.

L'ordre du jour appelle l'examen des questions suivantes :

1) Délibérations

a. Projet de parc photovoltaïque

La société E-SWEET ENERGY a proposé à la SNCF de lui acheter un terrain de 8 ha 70 a et 90 ca pour l'implantation d'un parc photovoltaïque. La commune pourrait exercer son droit de préemption sur cette parcelle. La commune serait aussi susceptible de louer un terrain contigu pour le même objet. EDF, qui installe aussi des parcs photovoltaïques, pense que pour une telle opération, la commune devrait lancer un marché entre les différents opérateurs pour proposer l'exploitation de ce terrain au plus offrant.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour autoriser le maire à signifier à la SNCF l'intérêt de la commune pour l'achat de ce terrain.

b. Modification du droit de préemption urbain

Le maire propose que le droit de préemption urbain soit étendu au zonage de l'ensemble de la commune.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour acter cette modification du droit de préemption urbain.

c. Nomination d'un régisseur suppléant pour la régie communale (fort)

Une régie de recette est mise en place pour la location du fort. La régisseuse titulaire est Virginie WALTER, secrétaire de mairie. Gilles HOUILLON, ancien conseiller municipal, était régisseur suppléant. Il y a lieu de le remplacer. Valérie BOILLETOT, secrétaire de mairie, accepte cette mission.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour que Valérie BOILLETOT soit régisseuse suppléante.

d. Demande de subvention CAF – salle Adolescents

Noémie DUBOST rappelle qu'une aide de la CAF a été obtenue pour l'encadrement du « club Ado ». Il y a lieu désormais de définir un espace permettant à ce club de fonctionner, dans un premier temps dans le « cube ». Une demande de subvention, d'un montant de 3 813 euros, peut être demandée à la CAF pour une première tranche d'équipement de ce local, soit 50% d'aide.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour cette demande de subvention.

e. Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) – GBCA

L'an dernier, GBCA a pris une délibération pour instaurer cette taxe locale pour des enseignes d'une surface supérieure à 12 m². La commune avait refusé la mise en place de cette taxe. Aucune activité commerciale n'est impactée actuellement dans notre village. GBCA ayant repris cette année une délibération à ce sujet, il appartient à toutes les communes de GBCA de se prononcer à nouveau.

Vote à la **majorité** des membres du conseil (1 vote contre : Emmanuel CABETE) pour voter cette taxe au profit de GBCA.

f. Dénomination rue du village

A la demande de la famille, le maire revient sur le sujet, déjà évoqué, de dénommer une rue du village, à titre honorifique, du nom de Jean-Claude MARTIN. Il demande aux élus de se prononcer, par vote à bulletins secrets, sur le principe de renommer, et

donc de débaptiser, une rue existante du village au nom d'une personnalité locale ou nationale. Il précise aussi que la résidence Ages et Vie a d'ores et déjà accepté d'accoler le nom de notre ex-collègue à la nouvelle structure créée dans la commune.

Vote **la majorité** des membres du conseil (14 voix contre, 5 voix pour) contre le principe de renommer une rue existante du village au nom d'une personnalité locale ou nationale.

Nathalie BESSE quitte la réunion du conseil.

g. Achat d'un terrain rue du Fougerais

Un terrain d'une superficie d'1 are 56 ca appartenant à madame Madeleine GETE pourrait être acheté pour permettre la desserte des terrains, appartenant à la commune, situés derrière la résidence Ages et Vie. La proposition d'un prix global de 250,00 euros a été accepté par la propriétaire. Les frais d'acquisition seront à la charge de la commune.

Vote **à l'unanimité** des membres du conseil pour acquérir cette parcelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.